Le 4 novembre 2026

Prix Charles Gide 2027

Pour l'engagement protestant au service des plus vulnérables

Lancement du prix

Cette année encore, la soirée philanthropique du Dîner des protestants du 30 novembre, sur le thème « **Portés par l'espérance, agir ensemble** », permettra de récolter des fonds pour organiser le Prix Charles Gide au profit des membres de la Fédération de l'Entraide Protestante. Nous en sommes très reconnaissants aux organisateurs, le Cercle Charles Gide et la Fédération Protestante de France, ainsi qu'aux mécènes de la soirée.

Nous avons donc le plaisir de vous annoncer le lancement du Prix Charles Gide 2027.

Ce Prix vise à soutenir des projets actuels ou futurs des adhérents, qui doivent s'inscrire dans les principes affirmés par la charte de la FEP.

Le règlement du Prix est joint à ce courrier. Nous vous recommandons de le lire avec attention.

Le thème proposé lors de ce dîner ne peut que faire écho à des projets qui associent partenariat et coopération. Cette orientation n'est pas une condition de sélection des projets mais un axe porteur pour la FEP.

Toutes les associations membres de la FEP à jour de leur cotisation 2026 peuvent participer, sauf les lauréats des deux années précédentes (lauréats 2025 et 2026).

Pour découvrir ou redécouvrir les projets primés lors des précédentes éditions du Prix Charles Gide : https://fep.asso.fr/2026/06/remise-du-prix-charles-gide-2026-15-associations-primee/

Rappel des critères

Extrait du règlement (article 6)

L'évaluation des projets, en plus de l'énoncé de l'article 1, s'appuie notamment sur :

- Le caractère inclusif, solidaire, écologique et participatif.
- L'impact positif sur la qualité de vie des personnes accompagnées.
- La valorisation et le bien-être dans l'action des salariés et des bénévoles engagés.
- Le caractère innovant ou expérimental et reproductible.
- La faisabilité financière.

Ces différents critères contribuent à une évaluation globale du projet.

Le montant de la dotation accordée à un projet s'élèvera au maximum à 15 000 € et toute demande inférieure à 20% du montant total du projet ne sera pas retenue.

Les étapes

Comme précisé dans le règlement, le choix des lauréats se déroule en deux étapes :

- **une 1ère phase de présélection** :

les candidats envoient par mail à l'adresse prixcharlesgide@fep.asso.fr **une lettre d'intention** exposant leur projet en complétant le formulaire fourni (feuille A4 recto-verso) sans pièces jointes complémentaires et en respectant le délai fixé. Le jury procède à une présélection des projets.

- **une 2e phase d'examen des projets** : les candidats présélectionnés en phase 1 reçoivent **un nouveau dossier à compléter et à documenter** selon les modalités et délais indiqués. Le jury procède à l'analyse de ces dossiers et auditionne les candidats en visio avant de délibérer.

Le calendrier du Prix Charles Gide 2027

(les dates indiquées sont des dates « au plus tard »)

4 novembre 2026	**Lancement du Prix par un courrier à tous les membres de la FEP**
6 janvier 2027	**Date limite de réception par la FEP des lettres d'intention des candidats**
Du 7 janvier au 3 février 2027	**Analyse des lettres d'intention et phase de présélection des projets par le jury.**
10 février 2027	**Communication aux candidats des résultats de la phase de présélection** Les projets sélectionnés reçoivent un dossier de candidature à remplir et à documenter, à renvoyer avant le 14 mars
Du 10 février au 14 mars 2027	**Constitution des dossiers par les candidats présélectionnés**
14 mars 2027	**Date limite de réception par la FEP des dossiers de candidature complétés**
Du 15 mars au 9 avril 2027	**Étude des dossiers par chaque mini-jury, auditions des candidats et délibérations**
Du 2 au 30 avril 2027	**Synthèse et phase finale du jury**
20 et 21 mai 2027	**Proclamation des résultats et remise des prix aux lauréats au cours des Journées nationales de la FEP (Angers)**